

026 - CANTAT - 16 04 2019 - 11H54

**Sujet:** [INTERNET] enquête publique éolien Puy du Rio

**De :** christophe cantat <voilierlacaraba@gmail.com>

**Date :** Tue, 16 Apr 2019 11:54:27 +0200

**Pour :** pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr

CANTAT Christophe

10 La Chérade

23290 Fursac

Le 15 avril 2019

**Objet : Enquête publique éolienne**

Madame, Monsieur,

Je participe à l'enquête publique en cours en tant qu'**opposant** à la dissémination de l'éolien industriel sur notre territoire.

Il est regrettable de constater qu'à ce jour une enquête publique est en cours sur la commune de Laurière pour consultation de la population et que dans le même temps, alors que cette même enquête n'est pas clôturée, on peut constater la présence d'un mât de mesure sur cette même commune sur les hauteurs de Volondat.

Outre le fait que les arguments selon lesquels les éoliennes industrielles :

- Les éoliennes font trop de bruit dans un voisinage immédiat et émettent des infrasons dangereux pour la santé.

- Alors que la norme de distance minimale par rapport aux habitations est de 500 m en France, l'académie de médecine, dans son rapport du 14 mars 2006, préconise une distance minimum de 1500m des habitations. Quantité de riverains témoignent en effet de leur réelle souffrance due aux basses fréquences, gênantes essentiellement la nuit. De nouvelles études sont en cours,(par l'académie de médecine), pour mieux prendre en compte ces

basses fréquences.

- Les éoliennes tuent et perturbent les oiseaux et les chauve-souris

- Le balisage lumineux des éoliennes est gênant que ce soit de jour ou de nuit. Les riverains sont généralement contraints de fermer les volets pour ne plus percevoir les clignotements.

Le ciel étoilé n'est pas le tout de la nuit. La nuit ne se réduit pas aux étoiles et doit être préservée. Chaque éolienne porte deux sources de flashes. Ils émettent 80 flashes par minute (2x40) visibles sur 360°, avec une portée d'environ 20 km, ce qui fait une surface de plus de 1200 km<sup>2</sup> par machine.

- Les éoliennes bétonnent nos campagnes (cf commentaire à propos du PPE). L'Académie des beaux arts a condamné la dissémination de l'éolien industriel dans nos paysages. Nos paysages ne sont pas à vendre, encore moins à défigurer.

- Les éoliennes dévaluent les maisons environnantes. La cour d'appel de Rennes fait état d'attestations notariales et d'agents immobiliers estimant entre 28 et 46% de la valeur d'acquisition la dépréciation de l'habitation concernée.

- Les éoliennes brouillent les ondes TV et radio

Il est important de porter à votre attention deux notions importantes :

### **1/ L'implantation d'éoliennes industrielles est le fait d'intérêts privés**

L'implantation d'éoliennes industrielles est le fait d'intérêts privés que ce soit les sociétés d'exploitation de parcs éoliens, les terrains sur lesquels lesdites éoliennes sont implantés desquels sont tirés des revenus annuelles privées, alors que les nuisances sont collectives et s'étendent bien souvent au-delà des limites communales sur lesquelles ces machines sont implantées.

A titre de comparaison concernant les sources d'énergies électriques nationales, les centrales nucléaires, thermiques ou hydroélectriques, aussi critiquables soient-ils, étaient le fait d'une gestion d'état pour le bien de tous.

« **Privatisation des profits, sociabilisation des nuisances** » telle pourrait être la devise de

l'éolien industriel.

Les profits tirés de la vente du kWh éolien par des tarifs subventionnés par contrat d'état profitent à des investisseurs privés alors que chaque contribuable paye pour la différence qui existe entre le prix de rachat du kWh éolien et son prix de vente. Le contribuable subventionne l'éolien.

## 2/ la faiblesse de l'éolien, au même titre que le photovoltaïque, son intermittence

En date du 25 janvier 2019 le gouvernement a rendu public les PPE 2019-2023 et 2023-2028.

Les conséquences environnementales et sociales de la PPE ne sont jamais étudiées,

Le problème de l'intermittence des moyens de production électrique éolien et PV est remplacé par celui de la « gestion de la demande de pointe » : pilotage de la demande, effacement, interruptibilité, stockage de l'électricité renvoyé après 2030, interconnexions.

### *Contenu essentiel des PPE*

Augmentation de la production d'électricité française de 20 % d'ici 2028.

Multiplication par 3 ou 4 de la production d'électricité éolienne, par 5 ou 6 du photovoltaïque.

Diminution d'un tiers de la production d'électricité générant du CO2 ( mais elle est déjà très faible – moins de 10 % du total produit).

Maintien au même niveau de la production d'électricité nucléaire pour compenser l'intermittence du solaire et de l'éolien.

Hydraulique et nucléaire modulent leur production pour compenser l'intermittence de l'éolien et du photovoltaïque.

### *Ambiguïtés et carences de la PPE*

- Absence d'études environnementales en matière de santé :

Anses et Académie de Médecine ont réclamées des études complémentaires sur le bruit, les

sons basse fréquence et infrasons, la norme de mesure du bruit éolien n'est toujours pas fixée , il n'est toujours pas possible pour les riverains d'avoir d'accès aux mesures de contrôle du bruit.

- Absence d'études environnementales sur l'empreinte des éoliennes sur le territoire :  
en superficie d'espace agricole ou naturel, en population, sur les espaces naturels des PLU, espaces de montagne, forêts, parcs naturels régionaux ...

- Absence d'études sur l'intermittence de la production éolienne :  
l'étude statistique sur l'année 2017 ( production éolienne inférieure à 10 % de la puissance installée 27 % du temps, supérieure à 50 % seulement 9 % du temps).

### *Impact territoires et populations.*

Cette note vise à calculer les superficies et les personnes susceptibles d'être fortement impactées par les éoliennes en France.

Pour calculer la superficie on utilisera les données suivantes :

- l'Ademe prévoit des éoliennes de 3 MW 180 m de haut 120 d'envergure dans les zones peu ou moyennement ventées ( 3/4 du territoire), des éoliennes de 125 m de haut et 90 m dans les zones les plus ventées ( climat méditerranéenne )
- d'après les avis constructeurs les éoliennes doivent être espacées de 3 fois l'envergure face au vent dominant, 5 fois dans l'axe du vent dominant, soit une distance moyenne de 400 m
- la plupart des centrales électriques éoliennes sont construites en ligne ( lignes de crête, distance d'éloignement des routes, des lignes électriques)
- les centrales électriques éoliennes regroupent en moyenne 5 machines ( 8000 machines sur 1 600 sites fin 2018). Il n'y a peu de possibilité d'avoir des centrales très importantes compte tenu des contraintes d'implantation.

La centrale électrique éolienne type en France est donc une ligne de 1,5 km, soit avec une distance éolienne-habitation :

- de 1 000 mètres : forme oblongue de 3,5 km de long sur 2 de large une superficie impactée de 7 km<sup>2</sup>
- de 10 fois la hauteur de l'éolienne comme en Bavière : forme oblongue de 4,5 km de long sur 3 de large une superficie impactée de 13,5 km<sup>2</sup>

La densité de population rurale en France étant de 35 personnes au Km<sup>2</sup>, on peut estimer la population concernée selon ces 2 hypothèses :

- à moins de 1 km du site éolien respectivement pour 2015, 2023 et 2028, 1,3%, 2,5% et 3,6 % de la population française.

- à moins de 1,5 km du site éolien respectivement pour 2015, 2023, 2028, 2,5 %, 4,9 % et 6,9 % de la population française.

### Mesure de l'intermittence

Intermittence de la production électrique éolienne française en 2017

Analyse statistique globale en MW en production par période de 1/2 heure selon données RTE sur l'année 2017

Puissance installée moyenne de l'année 2017 estimée à 12 500 MW

Période ou le taux de charge a été comprise entre	Soit unitaire	% du temps cumulé	Taux de charge moyen	Production éolienne moyenne période	Production électrique France période	CO2 g/kWh
0 à 10 % soit 1250 MW<	26 %	26 %	6 %	784	56702	66
10 à 20 % soit 2500 MW	33 %	59 %	15 %	1821	58338	66
20 à 50 % soit 6250 MW<	32 %	91 %	31 %	3818	60574	65
50 à 66 % soit 8333 MW <	6 %	97 %	58 %	7198	65933	58
66 % >	3 %		74 %	9198	68217	51

Ainsi l'éolien doit être couplé obligatoirement à une source de production conventionnelle d'électricité facilement modulable (le nucléaire ne le permet pas). La composition du parc de production électrique français ne permet pas ce scénario.

L'Allemagne, qui a fortement investi dans les Energies Renouvelables, dont l'éolien, adosse les modes de productions intermittents à des centrales thermiques classiques (charbon et gaz, peu vertueux en termes d'émissions de CO<sub>2</sub>)

Le Danemark, quant à lui adosse son parc éolien à un partenariat avec la production hydroélectrique de la Norvège.

Bref, au-delà du mirage communicationnel de la transition écologique, la France est-elle adaptée à un développement massif de l'éolien industriel, il existe de sérieuses raisons d'en douter

En vous souhaitant bonne réception,

Cordialement

CANTAT Christophe

PS : « Les hommes assistent à la mise à feu de ce mode par une totalité qu'il constitue eux-mêmes et sur laquelle ils ne peuvent rien » réflexion sur le progrès technologique de Th. Adorno

<b>eolien.odt</b>	<b>Content-Type:</b> application/vnd.oasis.opendocument.text <b>Content-Encoding:</b> base64
-------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------